



CHARTRE DE L'ÉPICERIE SOCIALE

Les missions du Centre Social

Les actions et l'expression publique du Centre social se réfèrent à trois valeurs : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. Ces valeurs, nos façons d'agir, notre engagement sont définis dans la charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France.

Mission de l'épicerie sociale

Dans le cadre de son projet social, les missions de l'épicerie sociale sont de contribuer à l'insertion durable des personnes en situation de difficulté financière et de faciliter l'accès aux droits. Elle propose une aide « coup de pouce » alimentaire de qualité et une forme de gestion participative de l'épicerie.

Les utilisateurs de l'épicerie adhèrent au projet et à la charte. De ce fait, ils sont désignés ici par le terme « adhérents » à l'association.

L'épicerie est un lieu de sociabilité, d'écoute et de partage, qui veut valoriser les compétences et les savoir-faire des personnes accueillies et contribue à restaurer la confiance et l'estime de soi.

Tous les membres de l'épicerie, adhérents et bénévoles, veillent au respect des principes du fonctionnement énoncés dans la charte. Ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la charte et à rendre compte annuellement de son application.

Principes de fonctionnement

Liberté de choix

L'épicerie sociale se présente comme une épicerie classique : les produits y sont proposés avec une liberté de choix. Les adhérents sont des clients autonomes et responsables qui font leurs courses librement. Les bénévoles et salariés sont disponibles à la demande des adhérents ou les conseillent suivant les arrivages des produits du jour.

Diversité des produits

Afin de répondre aux besoins alimentaires des adhérents, l'épicerie propose une gamme diversifiée de produits de qualité, répartis dans les 7 grandes catégories alimentaires : fruits et légumes, féculents, produits laitiers, viande/poissons/œufs, matières grasses, boissons, produits sucrés.

L'épicerie veille à proposer des produits frais. Elle propose également des produits d'hygiène et d'entretien de la maison selon leur disponibilité.

Accès à l'épicerie sociale :

L'accès à l'épicerie est déterminé par les travailleurs sociaux de la MDS des Garennes et est également conditionné par l'implication de la personne.

Les adhérents de l'épicerie sont des personnes rencontrant des difficultés budgétaires diverses. Ils accèdent à l'épicerie pour une durée déterminée :

- ◆ En fonction de critères financiers
- ◆ En s'engageant dans un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle

Les situations sociales ne sont pas soumises à la connaissance de l'équipe des bénévoles de l'épicerie.

Participation financière

Chaque adhérent se voit attribuer une quantité de produits en fonction de la composition de son foyer et s'acquitte d'une participation financière égale à 10% environ de la valeur marchande des produits.

Sécurité alimentaire et traçabilité :

L'épicerie s'engage à respecter la réglementation et à faciliter les contrôles. Elle doit assurer la traçabilité physique et comptable des produits proposés et garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire.

Confidentialité

Le respect de la dignité des personnes, la confidentialité, la bienveillance et le non jugement sont des règles incontournables. Les salariés, les bénévoles et les adhérents s'engagent à ne pas divulguer des informations confidentielles et personnelles.

Accueil, convivialité et lien social

L'épicerie sociale est, par définition, un lieu chaleureux facilitant la création de liens.

La zone d'accueil et d'attente de l'épicerie doit permettre l'accueil individualisé et des échanges avec chaque adhérent. L'épicerie propose un espace de convivialité où adhérents, bénévoles, salariés peuvent se retrouver, échanger, s'informer et tisser des liens.

Egalité des adhérents

L'épicerie sociale est un lieu apolitique et laïque. Tous les adhérents peuvent se prévaloir des services de l'épicerie sans distinction aucune, notamment d'origine, de couleur, de religion, de sexe ou d'opinion. Les seuls critères qui déterminent l'accès à l'épicerie sont ceux cités à l'article 3. Tous s'engagent à respecter les différences et les opinions de chacun.

J'ai pris connaissance de la charte de l'épicerie et je m'engage à la respecter.

Nom/Prénom :

Date :

Signature :

Travail en réseau

L'épicerie s'inscrit dans le tissu social et économique local et agit en complémentarité avec les acteurs du territoire. C'est un outil d'accompagnement social des adhérents.

L'épicerie travaille en réseau avec les partenaires associatifs et institutionnels (Conseil Départemental, Banque Alimentaire de la Charente, Maison Départementale des Solidarités, CCAS, CAF, associations diverses) pour :

- ♦ l'orientation des adhérents,
- ♦ l'apport d'informations et l'organisation d'actions autour de la santé, de l'alimentation, du bien-être, du logement, de l'emploi, des activités culturelles, de la parentalité...
- ♦ L'accès au droit commun (famille, travail, logement,...)

Implication des adhérents :

Dans un objectif de réelle citoyenneté, l'épicerie sociale proposera aux adhérents de prendre une part active dans l'organisation et le fonctionnement de la structure. La participation se fait sur la base du volontariat. Elle peut prendre différentes formes, telles qu'être bénévole au sein même de l'épicerie ou dans l'association, sur des événements, ateliers,... A ce titre, ils sont invités à l'Assemblée Générale de l'association.